

PROVINCE DE QUÉBEC
Ville de Rosemère

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec), le mercredi 28 novembre 2018, à 19 h 30.

Présents : Paolo Galati, président; Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi et Melissa Wall, commissaires; Anthony Beliotis, Stéphane Henley et Charbel Mourad, commissaires-parents; et Gaëlle Absolonne, directrice générale.

Sont également présents : Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Stephanie Krenn, directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; Florence Delorme, directrice du Service des affaires scolaires et de l'organisation scolaire; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles et du transport; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Geoffrey Hipps, directeur des Services pédagogiques; Chao Ling Pan, directeur du Service des ressources financières; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration

0.0 Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance.

HEURE : 19 h 30

0.1 Reconnaissance du territoire

Nous aimions [J'aimerais] commencer la séance en reconnaissant que la terre sur laquelle nous nous assemblons est un territoire traditionnel de la nation kanien'keha:ka ou nation mohawk. Aussi connue comme les « gardiens de la porte de l'Est », la nation mohawk est un membre de la Confédération haudenosaunee, qui comprend également les peuples seneca, cayuga, tuscarora, onondaga et oneida.

Tous ceux et toutes celles qui s'assemblent ici sont des membres respectés de notre communauté. Plus important encore, ce sont des amis.

0.2 Cérémonie de signature – arrangements locaux entre le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier

Le président remercie chaque membre du comité de négociation pour les efforts consacrés au cours de la dernière année pour en arriver à la présente entente entre le Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le directeur du Service des ressources humaines fait savoir que les parties ont négocié cette entente pendant près de deux ans et qu'il est satisfait du résultat final.

Toutes les parties ayant participé à ces négociations procèdent à la signature des arrangements locaux.

1.0 Adoption de l'ordre du jour

Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2018/11/28-CA-001 soit adopté sans modification.

CC-181128-CA-0058

Adopté à l'unanimité

2.0 Approbation du procès-verbal

Approbation
du procès-verbal
24 octobre 2018

CC-181128-CA-0059

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 24 octobre 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozzi, Melissa Wall
ABSTENTIONS :	Anthony Beliotis, Charbel Mourad

Approbation
du procès-verbal
9 novembre 2018

CC-181128-CA-0060

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 9 novembre 2018, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

Adopté à l'unanimité

3.0 Nomination d'un commissaire

3.1 Commissaire, circonscription électorale nº 5:

ATTENDU QUE le poste de commissaire dans la circonscription électorale nº 5 est devenu vacant le 6 novembre 2018;

ATTENDU QU'il est nécessaire de pouvoir ce poste vacant dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU QUE l'article 3 de la Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la Loi sur les élections scolaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution nº CC-181010-CA-0034 permettant de procéder à un appel de candidatures afin que les candidats puissent exprimer leur intérêt pour le poste d'ici le 16 novembre 2018;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures a été affiché le 9 novembre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés ont été transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 novembre 2018;

ATTENDU QUE deux candidatures éligibles ont été reçues pour le poste de commissaire dans la circonscription électorale nº 5 (Lanaudière);

ATTENDU QUE les candidats éligibles ont eu l'occasion de se présenter lors d'une réunion extraordinaire des membres du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier le 21 novembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 21 novembre 2018 et qu'ils ont fait part de leurs commentaires au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite remercier toutes les personnes ayant soumis leur candidature au poste vacant de commissaire dans la circonscription électorale nº 5;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de _____ comme commissaire dans la circonscription électorale nº 5 (Lanaudière), en vigueur immédiatement après la prestation de serment le 28 novembre 2018.

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil se réunisse à huis clos. **HEURE : 19 h 43**

La séance reprend.

HEURE : 19 h 52

Le commissaire Guy Gagnon propose que la résolution soit modifiée par l'ajout de « ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite remercier M. Dean Dugas pour ses années de service à titre de vice-président du conseil et de commissaire de la circonscription électorale n° 5 ». Le commissaire MacLaurin accepte la modification.

Nomination d'un commissaire

ATTENDU QUE le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 5 est devenu vacant le 6 novembre 2018;

Circonscription électorale n° 5

ATTENDU QU'il est nécessaire de pouvoir ce poste vacant dans les 30 jours, conformément à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

CC-181128-CA-0061

ATTENDU QUE l'article 3 de la *Loi reportant la prochaine élection scolaire générale et permettant au gouvernement d'y prévoir l'utilisation d'un mode de votation à distance* stipule que tout poste vacant de commissaire doit être pourvu par le conseil des commissaires de la façon prévue à l'article 199 de la *Loi sur les élections scolaires*;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a approuvé la résolution n° CC-181010-CA-0034 permettant de procéder à un appel de candidatures afin que les candidats puissent exprimer leur intérêt pour le poste d'ici le 16 novembre 2018;

ATTENDU QUE l'avis public d'appel de candidatures a été affiché le 9 novembre 2018 dans les écoles et les centres et sur le site Web et la page Facebook de la commission scolaire et que les réponses des candidats intéressés ont été transmises à la directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim au plus tard le 16 novembre 2018;

ATTENDU QUE deux candidatures éligibles ont été reçues pour le poste de commissaire dans la circonscription électorale n° 5 (Lanaudière);

ATTENDU QUE les candidats éligibles ont eu l'occasion de se présenter lors d'une réunion extraordinaire des membres du comité de parents de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier le 21 novembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du comité de parents ont été consultés le 21 novembre 2018 et qu'ils ont fait part de leurs commentaires au conseil des commissaires;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite remercier toutes les personnes ayant soumis leur candidature au poste vacant de commissaire dans la circonscription électorale n° 5;

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier souhaite remercier M. Dean Dugas pour ses années de service à titre de vice-président du conseil et de commissaire de la circonscription électorale n° 5;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier procède à la nomination de **Bob Pellerin** comme commissaire dans la circonscription électorale n° 5 (Lanaudière), en vigueur immédiatement après la prestation de serment le 28 novembre 2018.

Adopté à l'unanimité

4.0 Assermentation

4.1 Commissaire-parent pour le primaire

La directrice générale procède à l'assermentation du commissaire-parent pour le primaire, M. Charbel Mourad, et lui souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Au nom du conseil des commissaires, le président félicite M. Mourad, le commissaire-parent pour le primaire.

4.2 Commissaire-parent pour le secondaire

La directrice générale procède à l'assermentation du commissaire-parent pour le secondaire, M. Anthony Beliotis, et lui souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Au nom du conseil des commissaires, le président félicite M. Beliotis, le commissaire-parent pour le secondaire.

4.3 Commissaire-parent, EHDAA

La directrice générale procède à l'assermentation du commissaire-parent pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, M. Stéphane Henley, et lui souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Au nom du conseil des commissaires, le président félicite le commissaire-parent pour les élèves handicapés et les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, M. Henley.

5.0 Période de questions

La directrice des Affaires corporatives et secrétaire générale par intérim passe en revue le processus à suivre lors de la période de questions.

Le président remercie M^{me} Theresa Andrusko, le parent d'un enfant fréquentant l'école primaire Genesis, pour toutes ses questions. Il fait savoir qu'après en avoir discuté avec le conseil des commissaires, la commission scolaire fera le nécessaire pour tenir une séance de discussion ouverte qui permettra aux membres de la communauté lavalloise de s'exprimer sur les questions qui les préoccupent, car ceux-ci aimeraient avoir la possibilité de choisir des écoles secondaires autre que les écoles secondaires Laval Junior et Laval Senior. La séance de discussion ouverte aurait lieu dans l'auditorium de l'école secondaire Laval Senior. La date et l'heure seront déterminées en collaboration avec la communauté.

M^{me} Andrusko et d'autres personnes de son groupe acceptent l'idée, en ajoutant que le groupe souhaite avoir accès à des services de transport pouvant assurer le transport des élèves de Laval à l'école secondaire Rosemère, offrant ainsi un autre choix d'école secondaire aux élèves de Laval. Si cette idée reçoit le soutien nécessaire, les élèves pourront continuer à faire partie de cette commission scolaire au lieu de demander de fréquenter une école à Montréal. L'école secondaire Rosemère n'a pas atteint la pleine capacité et pourrait accueillir des élèves de Laval si ces derniers avaient accès à des services de transport.

Le président fait savoir que la commission scolaire attend une réponse du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) à la suite d'une demande que la commission lui a présentée pour la création d'une école à projet particulier. Cette école, dont l'ouverture est prévue pour l'année scolaire 2019-2020, offrira le programme STIM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques).

Il poursuit en précisant que, selon la politique de transport de la commission scolaire, le parent est responsable d'assurer le transport de son enfant si celui-ci fréquente une école à l'extérieur de son aire de desserte.

Le commissaire Guy Gagnon invoque les règles de procédure en précisant que, bien qu'il comprenne que la discussion porte sur une question importante, une séance de discussion ouverte a été proposée pour en débattre et il demande donc qu'on revienne aux sujets à l'ordre du jour.

La commission scolaire communiquera avec M^{me} Andrusko pour fixer une date qui conviendra à tous.

En réponse aux questions de M^{me} Melanie Massarelli, la représentante syndicale du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier pour le secondaire, région Lanaudière–Rive Nord, le président fournit les explications suivantes :

- Il y a eu cinq versions différentes des règles budgétaires 2018-2019, ce qui a donné lieu à de nombreux défis. Pour chaque version modifiée, la commission scolaire a été obligée de réviser son budget en conséquence.
- Il est difficile de dépenser le montant total provenant des mesures avant le 30 juin, car le MEES distribue souvent ces montants vers la fin avril, ce qui est tard dans l'année scolaire.
- La nouvelle structure des règles budgétaires est entrée en vigueur pendant l'année scolaire 2017-2018 et des mécanismes ont été mis en place pour l'année scolaire 2018-2019 pour assurer un suivi plus précis relativement aux montants devant être dépensés avant le 30 juin.

6.0 Rapport du président

Le président fait un survol des événements auxquels il a participé depuis sa nomination à titre de président et remercie l'ensemble des commissaires qui l'ont accompagné. Il remercie également l'agent de développement des Services pédagogiques, M. Dan Johnson, pour son travail auprès des élèves lors de certains de ces événements.

7.0 Rapport de la directrice générale

La directrice générale informe les membres du conseil des priorités suivantes de la commission scolaire pour 2018-2019:

- Plan d'engagement vers la réussite. Le lancement aura lieu le 12 décembre 2018, pendant la séance du conseil;
- Budget. Les allocations des mesures dédiées et protégées ont été transférées à la commission scolaire et distribuées aux écoles et aux centres. Ces sommes seront dépensées d'ici le 30 juin 2019.
- Perfectionnement professionnel. Les conseils d'établissement et divers groupes d'employés de la commission scolaire ont participé à des formations.
- Partenariat. La commission scolaire a reçu un prix du Service de police de Laval pour sa participation aux Stratégies lavalloises 2016-2020 pour la prévention de la radicalisation menant à la violence.

8.0 Affaires découlant du procès-verbal

Aucun dossier n'est présenté.

9.0 Décisions du conseil

9.1 Affaires corporatives et secrétariat général

9.1.1 Entente policière – Deux-Montagnes:

Entente policière
Deux-Montagnes

CC-181128-CA-0062

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) a adopté le *Règlement sur les ententes des commissions scolaires relatives à la collaboration à des fins de prévention et d'enquêtes avec les corps de police ainsi qu'aux interventions de leurs membres en cas d'urgence ou de signalement d'un acte d'intimidation ou de violence*;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes approuvent le *Cadre de référence de la présence policière dans les établissements d'enseignement : table provinciale de concertation sur la violence, les jeunes et le milieu scolaire* actuellement en vigueur, qu'ils ont inscrit plusieurs de ses dispositions dans l'entente négociée et qu'ils conviennent de se reporter à ces dispositions au besoin;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve *l'Entente relative à l'intervention policière du Régie de police du Lac des Deux-Montagnes dans les établissements d'enseignement de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier*,

ET QUE le président et la directrice générale ou, en son absence or à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Anthony Beliotis, Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Charbel Mourad
ABSTENTION :	Melissa Wall

9.1.2 Rapport du protecteur de l'élève

Rapport du protecteur de l'élève

CC-181128-CA-0063

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté le règlement n° BL2009-CA-19: Procédure d'examen des plaintes formulées par les élèves ou leurs parents;

ATTENDU QUE ce règlement établit la procédure pour l'intervention du protecteur de l'élève une fois que tous les autres recours ont été épuisés;

ATTENDU QUE le parent de l'élève fréquentant l'école primaire Laurentia a déposé une plainte auprès du protecteur de l'élève et que la plainte écrite ainsi que des documents ont été reçus le 6 novembre 2018;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève a donné son opinion au conseil des commissaires sur le bien-fondé de la plainte;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève a conclu que le processus établi pour résoudre la plainte a été bien suivi et que les politiques et les procédures ont été respectées;

ATTENDU QUE le protecteur de l'élève n'a aucune mesure corrective à proposer et qu'il a des motifs raisonnables de croire qu'une intervention plus poussée ne serait manifestement d'aucune utilité;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reçoive le rapport du protecteur de l'élève concernant la plainte du parent;

ET QU'après avoir étudié l'opinion du protecteur de l'élève, il en arrive à la conclusion que la décision de la commission scolaire concernant la demande du parent doit être maintenue.

LA MOTION EST ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Anick Brunet, James Di Sano, Guy Gagnon, Paolo Galati, Stéphane Henley, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Charbel Mourad
ABSTENTIONS :	Anthony Beliotis, Melissa Wall

9.2 Services pédagogiques

9.2.1 Services complémentaires – ententes extraterritoriales 2018-2019

9.2.1.1 École Peter Hall

Services complémentaires
– ententes extraterritoriales
2018-2019

École Peter Hall

ATTENDU QUE l'école Peter Hall fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à :

CC-181128-ED-0064

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2018-2019
Maternelle	1	27 662,00 \$	27 662,00 \$
Primaire	6	28 090,00 \$	168 540,00 \$
Secondaire	17	25 184,00 \$	428 128,00 \$
Coût total	24		624 330,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 624 330,00, reçue de l'école Peter Hall pour les services éducatifs fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier durant l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

9.2.1.2 École Le Sommet

En réponse à une question du commissaire-parent Anthony Beliotis, le directeur des Services pédagogiques précise qu'il s'agit de frais pour des services éducatifs particuliers donnés à des élèves de la commission scolaire par des établissements situés à l'extérieur du territoire de la commission scolaire.

Services complémentaires – ententes extraterritoriales 2018-2019
ATTENDU QUE l'école Le Sommet fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

École Le Sommet
ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à :

CC-181128-ED-0065

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2018-2019
Maternelle	3	23 161,00 \$	69 438,00 \$
Primaire	20	24 067,00 \$	481 520,00 \$
Secondaire	25	23 133,00 \$	578 325,00 \$
Coût total	48		1 129 328,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire James Di Sano que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 1 129 328,00 \$, provenant de l'école Le Sommet pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

9.2.1.3 École Vanguard

ATTENDU QUE l'école Vanguard fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à :

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2018-2019
Maternelle			
Primaire	6	15 262,00 \$	91 572,00 \$
Secondaire	5	15 843,00 \$	79 215,00 \$
Coût total	11		170 787,00 \$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 170 787,00 \$, reçue de l'école Vanguard pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2018-2019.

Le commissaire Guy Gagnon propose une modification à la résolution en remplaçant les mots « comité exécutif » par les mots « conseil des commissaires ». Le commissaire Migliozi accepte la proposition. Elle est appuyée par la commissaire Anick Brunet.

Services complémentaires
– ententes extraterritoriales
2018-2019

École Vanguard

CC-181128-ED-0066

ATTENDU QUE l'école Vanguard fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à :

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2018-2019
Maternelle			
Primaire	6	15 262,00 \$	91 572,00\$
Secondaire	5	15 843 00 \$	79 215,00\$
Coût total	11		170 787,00\$

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 170 787,00 \$, reçue de l'école Vanguard pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

9.2.1.4 Centre de développement Yaldei

ATTENDU QUE le centre de développement Yaldei fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à :

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2018-2019
Maternelle	2	24 705,05 \$	49 410,10 \$
Primaire	5	26 532,00 \$	132 660,00 \$
Secondaire			
Coût total	7		182 070,10 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 182 070,10 \$, reçue du centre de développement Yaldei pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2018-2019.

En réponse à une question du commissaire Peter MacLaurin, le directeur des Services pédagogiques précise que le Centre de développement Yaldei fournit des services spécialisés à des élèves présentant des retards de développement allant de modérés à graves.

La commissaire Vicky Kaliotzakis propose une modification à la résolution en remplaçant les mots « comité exécutif » par les mots « conseil des commissaires ». La commissaire Melissa Wall appuie la proposition.

Services complémentaires
– ententes extraterritoriales
2018-2019

Centre de développement
Yaldei

CC-181128-ED-0067

ATTENDU QUE le centre de développement Yaldei fournit des services éducatifs à quelques élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;

ATTENDU QUE le coût total des services fournis aux élèves non intégrés pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à :

Niveau	Nombre d'élèves	Coût par élève	Coût des services 2018-2019
Maternelle	2	24 705,05 \$	49 410,10 \$
Primaire	5	26 532,00 \$	132 660,00 \$
Secondaire			
Coût total	7		182 070,10 \$

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Vicky Kaliotzakis que, sur recommandation du directeur des Services pédagogiques, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement de la facture de 182 070,10 \$, reçue du centre de développement Yaldei pour les services éducatifs devant être fournis aux élèves non intégrés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour l'année scolaire 2018-2019.

Adopté à l'unanimité

Une discussion s'ensuit entre les membres du conseil quant au terme « appuyer une proposition » et le président fait savoir que les règles de procédure font actuellement l'objet d'une révision et que la question sera abordée au prochain caucus du conseil.

9.3 Ressources matérielles et transport

9.3.1 Rectificatifs de commande

9.3.1.1 École primaire Grenville – rénovations intérieures, conversion du système de chauffage et installation d'une génératrice

Une discussion a lieu entre les membres du conseil concernant le remboursement de la TPS et la TVQ dans le cadre de projets. Le directeur du Service des ressources matérielles et du transport répond aux questions et aux préoccupations de la façon suivante avec l'aide de l'équipe de la Direction :

- Les sommes indiquées dans les résolutions comprennent la TPS et la TVQ. La commission scolaire reçoit un remboursement d'environ 7 % du montant de ces taxes.
- Il serait possible d'indiquer le montant de la TPS et de la TVQ dans la résolution.
- Il existe un mécanisme financier selon lequel le MEES rembourse automatiquement un certain pourcentage des taxes.

En réponse à plusieurs demandes du conseil à ce sujet, le président fait savoir que la question sera à l'ordre du jour de la prochaine rencontre du comité administratif et il demande au directeur du Service des ressources financières de se pencher sur la question.

Rectificatifs de commande

École primaire Grenville
– rénovations intérieures,
conversion du système de
chauffage et installation
d'une génératrice

CC-181128-MR-0068

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0105, octroyant le contrat pour la rénovation intérieure, la conversion du système de chauffage et l'installation d'une génératrice à l'école primaire Grenville à l'entreprise Laser Construction (division de Maçonnerie A.S.P. (2006) inc.) au coût total de 655 990,00 \$, avant les taxes (754 224,50\$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-180926-MR-0008 approuvant les rectificatifs de commande au coût de 46 442,54 \$, avant les taxes (53 397,31 \$, toutes taxes comprises), portant le coût total du projet à 702 432,54 \$, avant les taxes (807 621,80 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors des travaux de rénovation, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés concernant la rénovation des toilettes, l'installation d'une main courante et diverses modifications aux toilettes totalisant 60 880,49 \$, avant les taxes (69 997,34 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Anthony Beliotis que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 60 880,49 \$, avant les taxes (69 997,34 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 763 313,03 \$, avant les taxes (877 619,16 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement nº 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

9.3.1.2 École primaire Pinewood, campus B – projet de rénovation

En réponse aux questions du conseil, le directeur du Service des ressources matérielles et du transport précise qu'il s'agit du dernier rectificatif de commande dans le cadre de ce projet. D'autres rectificatifs de commande mineurs seront apportés aux projets des écoles primaires Grenville et Saint-Paul.

Rectificatifs de commande

École primaire Pinewood,
campus B – projet de
rénovation

CC-181128-MR-0069

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution nº CC-180425-MR-0106, octroyant le contrat de rénovation du campus B de l'école primaire Pinewood à l'entreprise Banexco inc., au coût total de 590 500,00 \$, avant les taxes (678 927,38 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution nº CC-180926-MR-0023, approuvant les rectificatifs de commande concernant le remplacement des serrures de portes, la peinture des murs du gymnase et des modifications additionnelles à l'architecture et à la plomberie au coût de 82 564,06 \$, avant les taxes (94 928,03 \$, toutes taxes comprises), portant le coût total du projet à 673 064,06 \$, avant les taxes (773 855,40 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors des travaux de rénovation, un autre rectificatif de commande a été apporté concernant des modifications diverses à la plomberie, au système de chauffage et à l'électricité, au coût de 21 965,61 \$, avant les taxes (25 254,96 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Charbel Mourad que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 21 965,61 \$, avant les taxes (25 254,96 \$, toutes taxes comprises);

QUE le coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 695 029,67 \$, avant les taxes (799 110,36 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement nº 2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

9.3.1.3 École primaire Saint-Paul – rénovation de la fondation, de la toiture, du système CVC et des toilettes

En réponse à des questions du conseil, le président apporte les précisions suivantes avec l'aide du directeur du Service des ressources matérielles et du transport :

- Les projets sont étudiés aux réunions du comité administratif pendant lesquels le directeur du Service des ressources matérielles et du transport fournit le détail des changements.
- Lors de l'exécution des travaux dans le cadre de ce projet, des rectificatifs de commande importants ont été apportés concernant l'enlèvement des réservoirs souterrains et la décontamination des sols.

Rectificatifs de commande

École primaire Saint-Paul – rénovation de la fondation, de la toiture, du système CVC et des toilettes

CC-181128-MR-0070

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-180425-MR-0107, octroyant le contrat pour la réparation de la fondation, de la toiture, du système CVC et des toilettes de l'école primaire Saint-Paul à l'entreprise Corporation de construction Germano, au coût total de 1 522 460,00 \$, avant les taxes (1 750 448,39 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-180926-MR-0010, approuvant les rectificatifs de commande concernant diverses modifications à la plomberie et à la structure au coût de 60 544,88 \$, avant les taxes (69 611,48 \$, toutes taxes comprises) portant le coût total du projet à 1 583 004,88 \$, avant les taxes (1 820 059,86 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE, lors de l'exécution des travaux, d'autres rectificatifs de commande ont été apportés concernant la décontamination des sols et l'enlèvement de matériel contaminé totalisant 110 591,12 \$, avant les taxes (127 152,14 \$, toutes taxes comprises);

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anick Brunet que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles et du transport, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 110 591,12 \$, avant les taxes (127 152,14 \$, toutes taxes comprises);

QUE LE coût total du projet, y compris les rectificatifs de commande, soit majoré à 1 693 596,00 \$, avant les taxes (1 947 212,00 \$, toutes taxes comprises);

QUE le président et la directrice générale ou, en son absence ou à sa connaissance, le directeur général adjoint soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente;

ET QUE le directeur du Service des ressources matérielles et du transport soit autorisé à signer les documents donnant plein effet à la présente, conformément au règlement n° BL2008-CA-01 : Délégation des fonctions et pouvoirs de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Adopté à l'unanimité

10.0 Points d'information

10.1 Fondation Sir-Wilfrid-Laurier

En tant que membre public de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, la commissaire Anick Brunet fournit les informations suivantes :

- La Fondation a nommé M^{me} Josée Côté, une directrice d'école à la retraite, à titre d'ambassadrice de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier. Elle visitera les écoles et les conseils d'établissement pour comprendre de quelle façon la Fondation peut les aider.
- La directrice de l'école primaire Pinewood, M^{me} Christyne Legault, a été choisie pour représenter la commission scolaire auprès de la Fondation.
- Le gala de janvier aura lieu le 24 janvier 2019. Le coût du billet est de 225 \$ et le reçu fiscal est de 117,50 \$.
- Des fonds ont été remis aux écoles pour l'achat de matériel multisensoriel.

10.2 Rapport des commissaires-parents

Le commissaire-parent Charbel Mourad présente le rapport des commissaires-parents, dont les informations suivantes :

- 4 octobre 2018 – Au cours de cette première réunion de l'année scolaire 2018-2019, les membres du comité exécutif du comité de parents et les représentants de divers comités ont été élus.
- 1^{er} novembre 2018 – Des discussions ont eu lieu sur les consultations concernant la politique sur le tabac, l'alcool et les drogues, les représentants du Regroupement des comités de parents – 3L, les pratiques exemplaires et la page Facebook du comité de parents. Les membres du comité EHDAA ont été nommés pour l'année scolaire 2018-2019.

En réponse aux questions concernant la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier, le président apporte les précisions suivantes :

- Le processus de nomination au conseil d'administration fait probablement partie des règlements de la Fondation;
- La Fondation a reporté la nomination de tout nouveau membre jusqu'à l'an prochain.

La commissaire Vicky Kaliotzakis invoque les règles de procédure en faisant savoir que la commissaire en question siège au conseil d'administration de la Fondation, mais lorsqu'elle a été nommée, c'était à titre de membre de la communauté d'affaires et non en tant que commissaire.

10.3 ACSAQ

Le président fait savoir qu'il a assisté à sa première réunion de l'Association des commissions scolaires anglophones (ACSAQ) et apporte des précisions sur les points suivants :

- La présentation du nouveau directeur général de l'ACSAQ, M. Russell Copeman, et du nouveau président, M. Dan Lamoureux;
- Les discussions concernant l'élection du parti Coalition Avenir Québec (CAQ) et le front uni que devront présenter les commissions scolaires lorsque la CAQ commencera à préparer le terrain pour leur abolition. Les commissions scolaires ont été abolies en Nouvelle-Écosse, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, mais les commissions scolaires de la minorité linguistique n'ont pas été touchées, car elles sont protégées en vertu d'une charte fédérale, comme c'est le cas pour notre commission scolaire.
- La prochaine assemblée générale annuelle qui aura lieu le 1^{er} décembre 2018.
- L'intention du président et du directeur général de l'ACSAQ de visiter chaque commission scolaire membre.

11.0 Assermentation

11.1 Commissaire, circonscription électorale n° 5

La directrice générale procède à l'assermentation du commissaire de la circonscription électorale n° 5, M. Bob Pellerin, et lui souhaite la bienvenue à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

Le commissaire Pellerin remercie les membres du conseil des commissaires pour leur vote de confiance et ajoute qu'il travaillera fort pour tenir les parties intéressées informées des projets de la commission scolaire.

12.0 Période de questions

En réponse à une question de M^{me} Stephanie McLellan, la présidente du Syndicat des enseignantes et enseignants Laurier, le président fait savoir que la séance de discussion portant sur la fréquentation possible, par les élèves de Laval, de l'école secondaire Rosemère serait une séance ouverte à tous.

En réponse aux questions de M^{me} Renata Isopo, une journaliste au *Laval News*, le président fournit les informations suivantes avec l'aide du commissaire Peter MacLaurin :

- Les droits d'adhésion de l'ACSAQ n'ont pas augmenté pour 2018-2019. Il s'agit toujours d'un montant fixe de 8,33 \$ par élève.
- Le paiement des droits d'adhésion annuels à l'ACSAQ se fait en deux versements : 75 % du montant est versé en juin et 25 % en octobre ou novembre.
- L'association défend les droits en matière d'éducation de la communauté anglophone auprès du gouvernement, ce qui est la principale raison d'une adhésion à l'ACSAQ.
- L'argent sert à veiller aux intérêts des commissions scolaires anglophones et leurs élèves.

13.0 Correspondance

Il n'y a aucune correspondance.

14.0 Questions diverses

Il n'y a aucune question diverse.

Le président remercie toutes les personnes présentes pour leur patience, car cette séance était sa première séance dans ce nouveau rôle.

15.0 Clôture

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 21 h 27

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 12 décembre 2018